



Habitat Opérations Foncières

**ARRÊTE D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DU
CLASSEMENT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC MÉTROPOLITAIN DE
L'IMPASSE ET DE LA RUE DES CLEMATITES SUR LA COMMUNE DE
TOULOUSE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière notamment ses articles R.141-4, R.141-5 et R. 141-6 à R.141-9,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 318-3, R. 318-10 et R. 318-11,

VU la décision du Président de Toulouse Métropole en date du 12 mars 2024, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique en vue du transfert d'office dans le domaine public, de l'Impasse et rue des Clématites, situées sur la Commune de Toulouse.

VU le dossier constitué en vue du transfert et du classement d'office dans le domaine public de la voirie concernée,

VU la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs établie pour l'année 2024,

Monsieur le Président arrête

Article 1 - Objet de l'enquête

Il sera procédé, par Toulouse Métropole, à une enquête publique en vue du transfert d'office dans le domaine public métropolitain de l'impasse et rue des Clématites, situées sur la commune de Toulouse.

Article 2 - Durée de l'enquête

L'enquête publique se déroulera pendant 16 jours entiers et consécutifs, du mardi 30 avril 2024 à 8h00 au mercredi 15 mai 2024 à 17h00.

Article 3 - Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Michel Jones est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Article 4 - Ouverture des registres d'enquête

Le dossier d'enquête publique sera déposé, pendant 16 jours entiers et consécutifs du mardi 30 avril 2024 au mercredi 15 mai 2024 inclus :

- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc 31500 Toulouse (Métro ligne A – station Marengo), du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00,

- à la Mairie de quartier de l'Ormeau du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h et le jeudi de 13h15 à 17h.

Préalablement à la date d'ouverture de cette consultation, les registres d'enquête seront côtés et paraphés par le commissaire enquêteur.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui transmettra à Monsieur le Président de Toulouse Métropole, dans le délai de UN MOIS, le dossier ainsi que les registres accompagnés de ses conclusions.

Article 5 - Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête

Le dossier d'enquête restera disponible, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc 31500 Toulouse (Métro ligne A – station Marengo), du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00,

- à la Mairie de quartier de l'Ormeau du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h et le jeudi de 13h15 à 17h.

- sur le site internet suivant : <https://www.toulouse-metropole.fr/je-participe/enquetes-publiques>

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Article 6 - Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations

- **Consigner ses observations sur le registre d'enquête**

Les observations formulées par le public seront enregistrées sur un registre spécialement ouvert pour cet objet aux jours et heures d'ouverture :

- du siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc 31500 Toulouse (Métro ligne A – station Marengo),

- de la Mairie de quartier de l'Ormeau, 345 avenue Jean Rieux (Place de l'Ormeau) à Toulouse

- **Adresser un courrier postal ou par voie électronique au commissaire enquêteur**

Les observations formulées par le public pourront être adressées pendant la même période :

- soit par écrit au commissaire enquêteur siégeant de la Mairie de quartier de l'Ormeau, 345 avenue Jean Rieux à Toulouse

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : habitat.operations.foncieres@toulouse-metropole.fr, en précisant l'objet de l'enquête : classement d'office dans le domaine public métropolitain, Mairie de quartier l'Ormeau, 345 avenue Jean Rieux, 31000 Toulouse.

Les observations devront être adressées au plus tard le 15 mai 2024, date de la fin de l'enquête publique.

- **Rencontrer le commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur, désigné à l'article 3, accueillera les observations du public lors des permanences suivantes, à la Mairie de quartier l'Ormeau, 345 avenue Jean Rieux, 31000 Toulouse :

- le mardi 30 avril 2024, de 9h à 12h.
- le mercredi 15 mai 2024, de 14h00 à 17h00.

Article 7 - Publicité de l'enquête

En application de l'article R. 141-5 du Code de la Voirie Routière, le présent arrêté sera publié par voie d'affiche et suivant tous autres procédés en usage, QUINZE JOURS au moins avant l'ouverture de l'enquête, et durant toute la durée de celle-ci.

Il sera également inséré dans deux journaux locaux et affiché au siège de Toulouse Métropole ainsi qu'à la Mairie de quartier l'Ormeau.

Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités par un certificat du Président de Toulouse Métropole, un certificat du Maire de Toulouse et par deux extraits de journaux portant l'insertion.

Article 8 - Décisions adoptées à l'issue de l'enquête

A l'issue de l'enquête, si aucune contestation n'a été émise, le Président de Toulouse Métropole décidera afin d'approuver l'intégration et le classement d'office dans le domaine public métropolitain de la voirie concernée.

A l'issue de l'enquête, si des contestations ont été signalées, le classement d'office dans le domaine public métropolitain interviendra par arrêté préfectoral.

Article 9 - Exécution de l'arrêté d'ouverture d'enquête

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute Garonne,
- Monsieur le Maire de Toulouse,
- Monsieur le commissaire enquêteur,

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et publié.

Fait à Toulouse, le - 9 AVR. 2024

Le Vice Président


Grégoire CARNEIRO

Transmis au contrôle de légalité le : 10 AVR. 2024

Publié le : 10 AVR. 2024

Certifié exécutoire le : 10 AVR. 2024